



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

**Adoption du règlement numéro 489-19 déterminant les modalités de publication
des avis publics de la MRC du Haut-Saint-François**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité régionale de comté, que le règlement numéro 489-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC du Haut-Saint-François a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 16 octobre 2019 et est entré en vigueur le même jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton, durant les heures d'ouverture.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 22^e jour du mois d'octobre 2019

Dominic Provost
Directeur général, secrétaire-trésorier